



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un novembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. POULAIN, Maire.

Présents: M. POULAIN, M. BOULAY, M. BORDIER, Mme GAUTIER, Mme TAUNAI, Adjoints, Mme BERTHELOT, Mme BOURDAIS, M. BOUTIN, M. BRAULT, Mme BRUNEAU, M CHESNAIS, Mme CHEVALIER, M. DESNOE, M. GASCOIN, M GOUAS, Mme JARDIN, M. HOUDAYER, Mme MACHECOURT, Mme Marie-Françoise MOREAU, Mme MOREAU Vanessa, Conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. HULOT a donné pouvoir à M POULAIN.

Absents : Mme PICHEREAU, M VEILLÉ.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Monsieur Frédéric BOUTIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

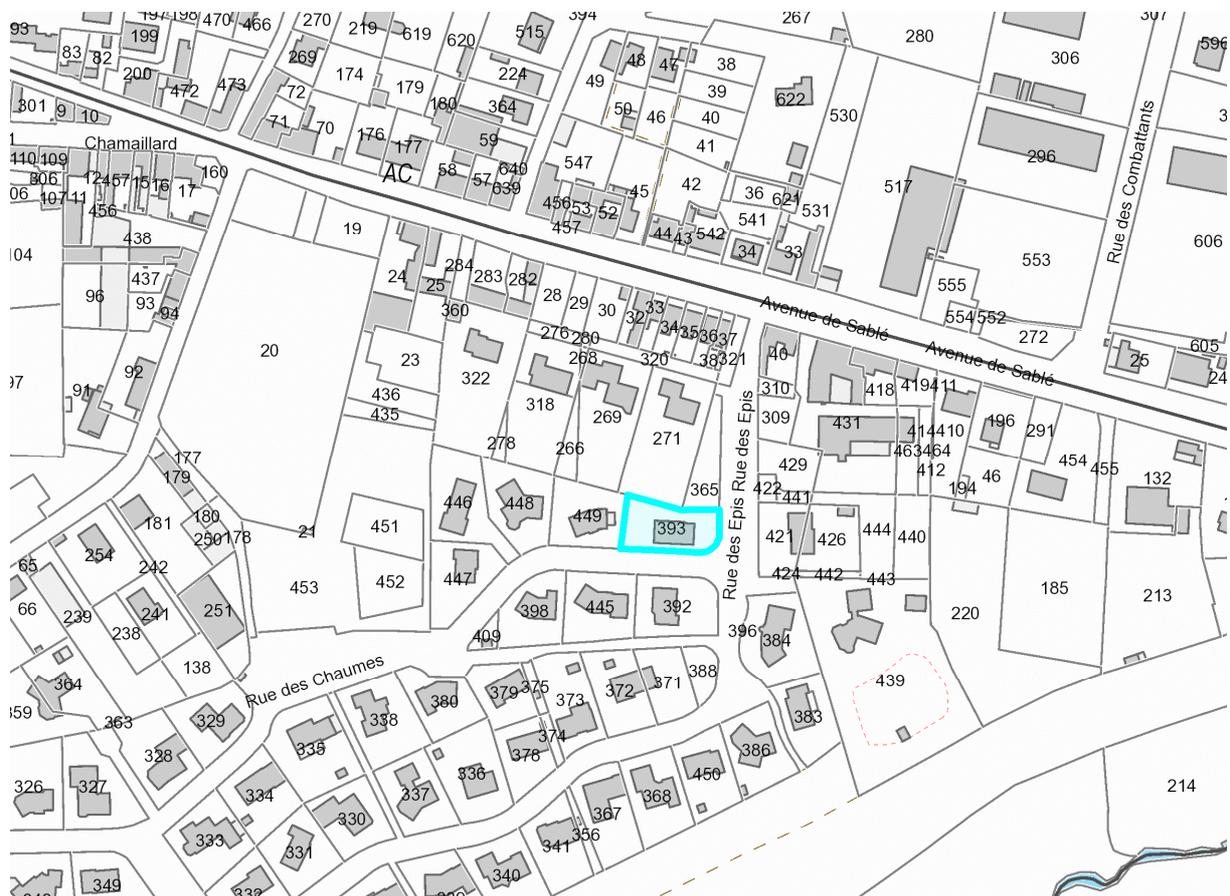
Approbation du PV de Conseil municipal du 17 octobre 2019 : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Validation d'ajouts à l'ordre du jour :

- Décision modificative n° 2 du budget de la commune (annule et remplace)
- Décision modificative n° 4 du budget de la commune

<u>DECISIONS DU MAIRE</u>

N°2019-047 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété sise rue des Chaumes, n°19, cadastrée section AD n°393. La Commune de MESLAY-DU-MAINE décide de ne pas exercer son droit de préemption.



N°2019-048 : Vu le montant (521.76 €) de l'indemnité de sinistre proposée par MMA concernant le remplacement du parebrise du véhicule CITROEN BERLINGO ;
L'indemnité de sinistre proposée par MMA est acceptée.
Cette somme sera allouée aux travaux de remplacement du parebrise du véhicule CITROEN BERLINGO immatriculé CN 957 DF.

N°2019-049 : A compter du 21 octobre 2019, la commune de Meslay-du-Maine va louer un garage (n°1) sis rue de la Gare à Monsieur Théo CHEMIN, demeurant 6 Chemin de la Touche 53170 MESLAY-DU-MAINE pour un loyer mensuel de 32.00 € indexé suivant l'indice de référence des loyers (indice de référence 1er trimestre 2019 : 129.38).

N°2019-050 : le Maire accepte le devis du cabinet d'architectes LORAND GUILLOU d'Erdeven (56) concernant la conception de plans pour les deux locaux au parc des sports, pour un montant 3500.00€ HT.

N°2019-051 : le Maire accepte le devis du bureau d'études SARL LCA de Renazé (53) concernant la mise aux normes de la chaufferie de la Villa des Grands Jardins, pour un montant 1 575.00€ HT.

N°2019-052 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété sise rue Carnot, n°10, cadastrée section AE n°622-632-625-633. La Commune de MESLAY-DU-MAINE décide de ne pas exercer son droit de préemption.

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
estimation des travaux	107 345,00 €	DETR 2020	35 203,50 €
Travaux imprévus	10 000,00 €	Autofinancement	82 141.50 €
TOTAL	117 345,00 €	TOTAL	117 345,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité :

- ce plan de financement et autorise Monsieur le Maire à présenter ce dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R 2020.

Acquisition jardin avenue de l'Hôtel de Ville

Une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en mairie le 29 octobre 2019, concernant une parcelle sise avenue de l'Hôtel de Ville, cadastrée AE n°228, d'une superficie de 98 m² au prix de 1 100.00 €.



Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'acquérir cette parcelle, cadastrée AE n°228, d'un montant de 1 100.00 € et D'AUTORISER le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération d'acquisition auprès de l'étude SCP LAUBRETON GOUX notaire à Meslay-du-Maine.

VIE ASSOCIATIVE ET PATRIMOINE

Villa des Grands Jardins Pénalités de retard réhabilitation entreprise GUEDON

Pour information, Laurent BOISSEAU, maître d'œuvre, a envoyé deux recommandés à l'entreprise les 10 avril et 14 juin 2019 suite aux retards et aux absences aux réunions de chantier.

Selon le CCAP,

Pénalité pour retard dans l'exécution 76 € TTC par jour de retard, les jours de retard à prendre en compte sont des jours calendaires (ouvrés)

Du 10 avril 2019 au 28 juin 2019 (jour de la réception)

11 semaines + 2 jours soit 57 jours

$57 \times 76 = 4\,332.00$ € TTC

Pénalités pour absences aux rendez-vous de chantier 76 € TTC par absence

7 absences \times 76 = 532.00 € TTC

Montant total des pénalités 4 864.00 € TTC

Montant en pénalité en :

- Electricité 1 683.61 € TTC
- Plomberie sanitaires 1 410.10 € TTC
- Chauffage 1 770.29 € TTC

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'appliquer ces pénalités de retard à l'entreprise GUEDON de Cossé le Vivien.

Marché complémentaire lot n°6, avenants lots n°7 et n°8

Marché rénovation de l'ancienne poste / lot n° 6 – Electricité – Courants faibles – VMC (entreprise GUEDON) / marché complémentaire

Pour rappel, le marché initial était d'un montant de 22 355.21 € TTC. Un marché complémentaire est nécessaire pour les points suivants :

- Moins-value pour la suppression de prises de courant, de remplacement de modèle de VMC et de chauffe-eau, de non-remplacement de chauffe-eau dans un logement
- Plus-value pour modifications de câblages, ajout de fourreaux de télécommunications, de prises de courant, d'interrupteurs, de spots lumineux
- Plus-value pour remise aux normes de coffret électrique et consuel.

Soit une plus-value de 3 820.32 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de valider ce marché complémentaire concernant le lot n°6 avec l'entreprise GUEDON, et autorise le Maire à signer les documents y afférents.

Villa des Grands Jardins / marché rénovation de l'ancienne poste / lot n° 7 – Plomberie – Sanitaires (entreprise GUEDON) / avenant n° 1

Pour rappel, le marché initial était d'un montant de 10 021.00 € TTC. Un avenant n°1 est nécessaire pour les points suivants :

- Moins-value pour le non remplacement d'évier dans un logement
Soit une moins-value de 165.00 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de valider cet avenant n°1 concernant le lot n°7 avec l'entreprise GUEDON, et autorise le Maire à signer les documents y afférents.

Villa des Grands Jardins / marché rénovation de l'ancienne poste / lot n° 8 – Plomberie – Chauffage (entreprise GUEDON) / avenant n° 2

Pour rappel, le marché initial était d'un montant de 12 580.70 € TTC, et un avenant n°1 d'un montant de 163.43 €. Un marché complémentaire est nécessaire pour les points suivants :

- Plus-value pour ajout d'arrivée d'air, calorifugeage de réseaux, ajout de radiateurs et têtes thermostatiques
Soit une plus-value de 1 716.00 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de valider cet avenant n°2 concernant le lot n°8 avec l'entreprise GUEDON, et autorise le Maire à signer les documents y afférents.

Salle socioculturelle : changement de menuiseries avenant n°1

Pour rappel, le marché initial avec AD2M était d'un montant de 257 378.90 € HT. Un avenant n°1 est nécessaire pour les points suivants :

- Moins-value pour la suppression des lanterneaux de désenfumage, et de l'option pour les stores associés, du fait du projet de rénovation de la salle
- Moins-value pour la suppression de la menuiserie au-dessus de la scène, du fait du projet de rénovation
- Plus-value pour remplacement des capotages et des toiles de stores des menuiseries triangulaires et le changement de la porte de garage de la réserve
Soit une moins-value de 14 547.98 € HT.

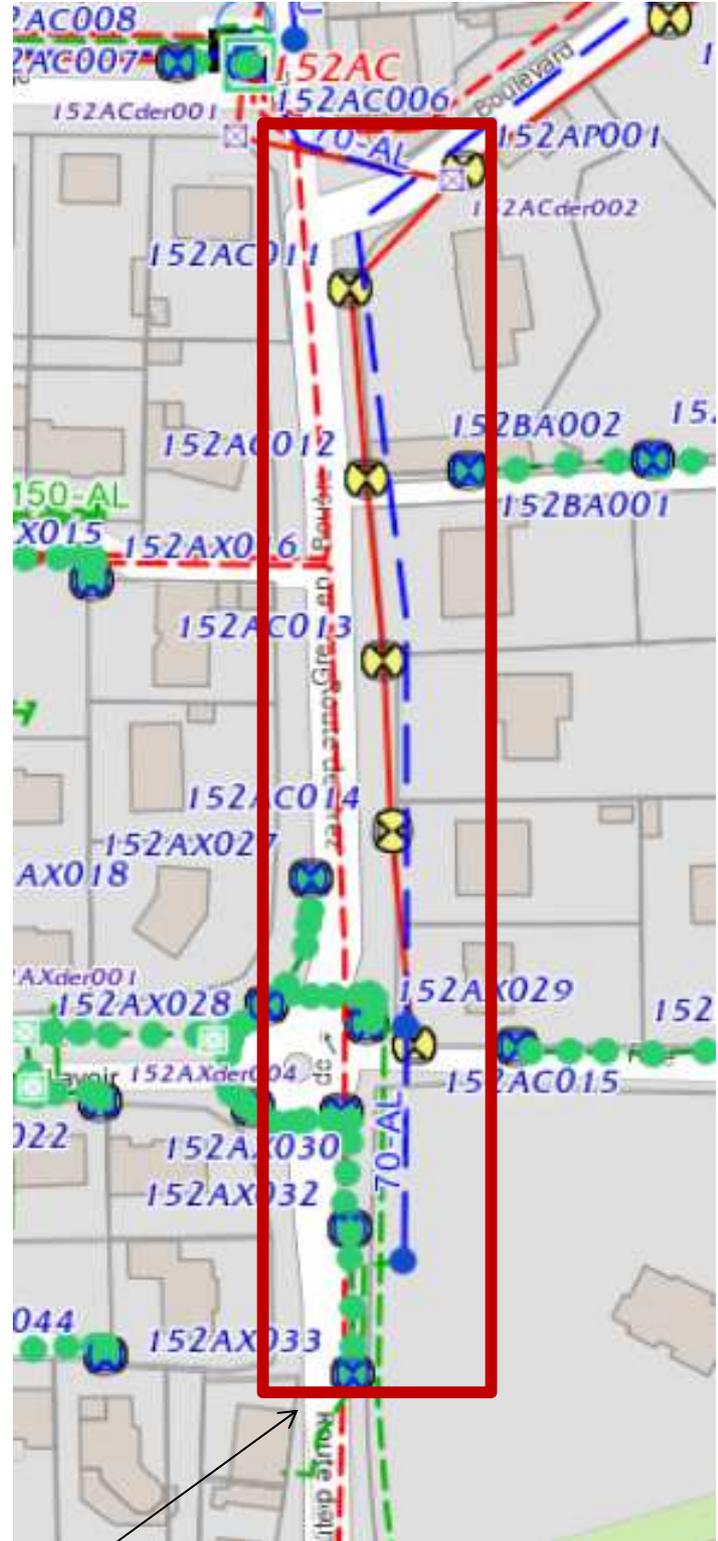
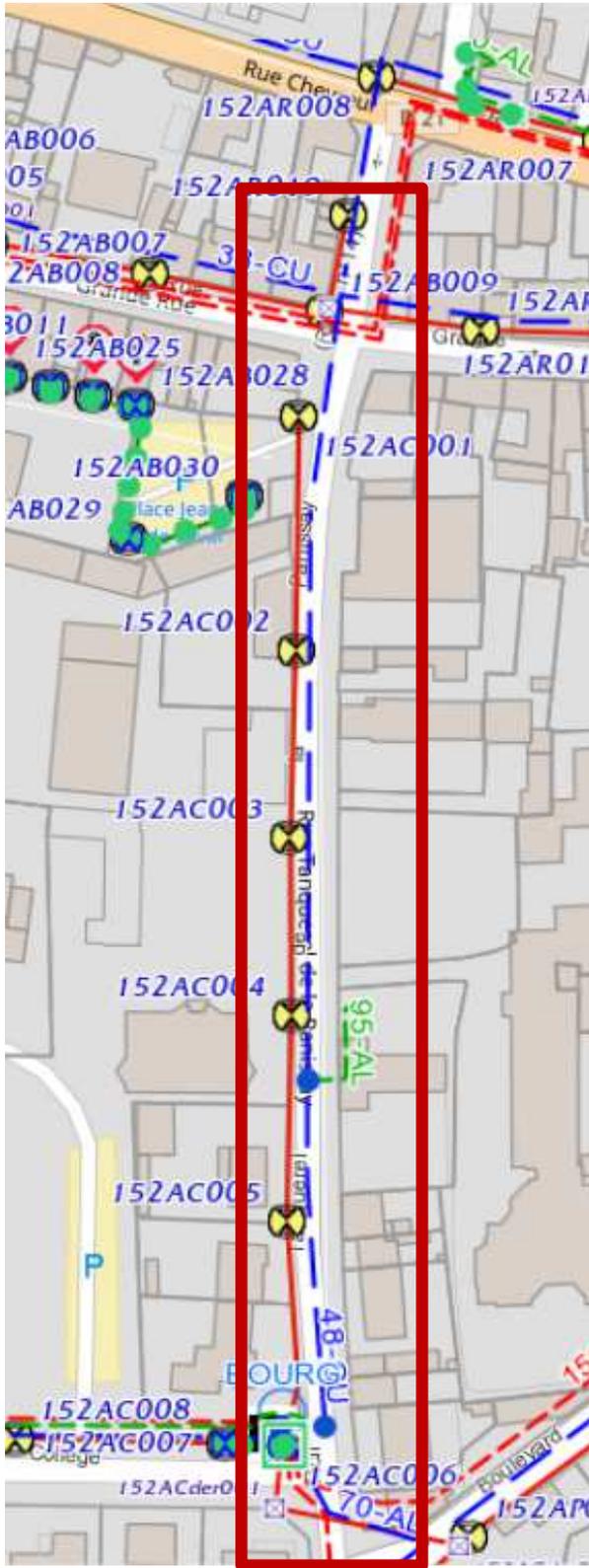
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de valider cet avenant n°1 concernant le changement des menuiseries de la salle socioculturelle avec l'entreprise AD2M, et autorise le Maire à signer les documents y afférents.

ENFANCE ET FAMILLE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Effacement de réseaux rue Tanquerel

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire de **dissimulation urbaine des réseaux électriques, des infrastructures de communication et d'éclairage public** relative au dossier cité en référence.



Zone Effacement 480m linéaire
19 Branchements

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Ce projet entre dans le cadre du **programme de dissimulation "comité de choix"** et Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Réseaux d'électricité

Estimation HT du coût des travaux	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne 35%	Maitrise d'œuvre Taux MOE en vigueur	Participation de la Commune
146 800,00 €	51 380,00 €	7 340,00 €	102 760,00 €

La taxe sur la valeur ajoutée sera prise en charge et récupérée par Territoire d'énergie Mayenne.

Travaux de génie civil des infrastructures de communication électronique - Option A

Estimation TTC des travaux de génie civil	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne 0 %	Maitrise d'œuvre Taux MOE en vigueur	Participation de la Commune
51 180,00 €	0 €	2 559,00 €	53 739,00 €

Le Maire précise que les travaux de câblage sont gérés et financés intégralement par l'opérateur Orange.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Eclairage public lié à la dissimulation

Estimation HT des travaux	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne 25%	Maitrise d'œuvre Taux MOE en vigueur	Participation de la Commune
45 900,00 €	11 475,00 €	0,00 €	34 425,00 €

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée à la commune au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par TE53.

Il est précisé que faute de transmission de la délibération, les études et travaux ne pourront pas être engagés.

Pour rappel : le subventionnement des études étant conditionné à la réalisation des travaux, toute étude réalisée pour laquelle la commune renoncerait d'en financer les travaux, ne pourra bénéficier de la subvention et lui sera intégralement facturée.

Ces explications entendues, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous et selon les conditions précitées :

Réseaux d'électricité, d'éclairage public *

Application du régime dérogatoire :

coût global de l'opération permet l'application des dispositions de l'article 14 de la loi n° 2009-431 du 20 avril 2009



A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'électricité, d'infrastructures de communication électronique et d'éclairage public, sous forme de **Fonds de concours** d'un montant estimé de :

190 924 €

Imputation budgétaire en section **dépense d'investissement** au compte **20415**

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Réseaux de télécommunication

A l'issue des travaux, la participation appelée correspondant aux travaux d'infrastructure de communication électronique, d'un montant estimé de : 190 924€ sera imputé budgétairement en section **dépense d'investissement**.

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Esplanade des Grands Jardins : marché complémentaire EUROVIA

Pour rappel, le marché initial était d'un montant de 662 523.48 € TTC, avec 3 avenants d'un montant de 39 233.40 € TTC soit un montant total de 701 756.88 € TTC.

Le présent marché complémentaire a pour objet de prendre en compte les travaux suivants :

- Plus-value pour adaptation de l'aménagement autour de la Villa des Grands Jardins, par un ajout de bordurettes, de caniveaux à grilles, la réalisation de sondages sur le réseau AEP et des raccordements sur le réseau EP
- Moins-value pour suppression d'enrobés coloré, remplacé par des enrobés noirs
- Plus-value pour signalisation et aménagement complémentaire devant la pharmacie et le Pôle Santé
- Plus-value pour ajout de mobilier

Soit une plus-value de 12 575.42 € TTC.

Soit une moins-value de 14 547.98 € HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de valider ce marché complémentaire avec l'entreprise EUROVIA, et autorise le Maire à signer les documents y afférents.

Esplanade des Grands Jardins : marché complémentaire ABE

Pour rappel, le marché initial avec Atelier Bouvier Environnement était d'un montant de 37 200.00 € TTC, avec un avenant de 906.93 € TTC, un marché complémentaire de 2 818.80 € TTC, un marché complémentaire de 1 317.00 € TTC, soit un total de 42 242.73 € TTC.

Le présent marché complémentaire a pour objet de prendre en compte les travaux suivants :

- Plus-value pour honoraires liés au décalage des travaux dans le temps, prises de mesures provisoires et travaux supplémentaires

Soit une plus-value de 2 054.69 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de valider ce marché complémentaire avec le Cabinet ABE, et autorise et le Maire à signer les documents y afférents.

Madame CHEVALIER s'interroge sur le nombre insuffisant de parkings à vélos.

Commission aménagement du territoire et urbanisme du 12 novembre

Présents : Pierre BORDIER, Maryse Taunais, Philippe CHESNAIS, Jacky HULOT, Daniel DESNOE, Frédéric URVOY

Excusés : Sonia BERTHELOT, Maurice GASCOIN

Rapporteur : Daniel DESNOË.

Ordre du jour :

- Cimetière : Création de cavurnes
- Aménagement Bd de La Providence
- Jeux Parc de la Mairie
- Choix Laquage Panneaux de signalisation
- Visite Travaux de voirie à St Loup du Dorat
- Questions diverses

1. Cimetière Créations de Cavurnes :

L'aménagement du Jardin du Souvenir créé côté SUD a eu lieu semaine 45 (du 4 au 8 novembre)

L'esthétique correspond aux attentes de la proposition de SBT Colombarium

Domage que la rénovation du mur n'est pas eu lieu avant la création du Jardin

La question se pose quant à la réalisation des cavurnes. Pour rappel 2 x 12 à droite du jardin. 1 x 12 à gauche du jardin quand on est face au jardin.

Les membres de la commission proposent de garder le même esthétique. Un ton couleur Ardoise pour les pavés centraux et gravillons orangé autour des cavurnes.

Point en annexe : Parking Handicapé coté cimetière SUD.

Il existe une place de stationnement prévue sur le nouveau parking cependant pas très visible et éloignée de l'entrée du cimetière pour respecter les normes des pentes d'accessibilité.

La commission propose l'étude d'un traçage d'une place de stationnement en parallèle du mur sud du cimetière. Il y aurait suffisamment d'espace.

2. Aménagement Bd de La Providence:

Suite à l'étude réalisée par les services de la CCPMG, une visite sur place était nécessaire pour visualiser les positionnements des stationnements et chicanes proposées.

En partant de la route de Sablé, d'après le traçage sur place, il semble impossible de reproduire totalement la proposition faite dans l'étude.

- Avec 4 stationnements voiture, on se retrouve devant des portes de garage. Il est proposé de passer à 3 stationnements et de glisser de 2 mètres le traçage vers l'entrée «Ancien Atelier Rouzière » par rapport au tracé proposé
- Voir la possibilité de créer une autre chicane avant le virage (entrée Allée de l'Epeautre) pour un stationnement de 1 à 2 voitures. Ceci aurait pour intérêt d'éviter la vitesse trop élevée avant le virage.
- Après le passage de l'Allée de l'Epeautre, le stationnement de 3 voitures après le virage ne semble pas non plus réaliste. Trop près du virage. Prévoir plutôt 1 voire 2 stationnements véhicule peut-être dans la chicane.
- Plus loin en direction de la route de Grez, Il y aurait possibilité de réaliser une autre chicane pour réaliser du stationnement. (2 à 3 véhicules)
- Pour la création des chicanes, au lieu de sceller au sol, pourquoi ne pas mettre en place des jardinières béton ou des plots bétons plus facilement déplaçable en fonction des résultats de la circulation ?
Mme MOREAU Marie-Françoise demande qu'une phase test soit réalisée avec des plots en plastiques.
- L'entrée dans l'Allée de l'Epeautre mérite un aménagement, entrée difficile quand on arrive du côté route de Grez. Ce qu'il faut envisager c'est de supprimer le pilier en pierre qui fait l'angle et de supprimer les murs allant vers la droite jusqu'au pilier supportant le portail et vers la gauche jusqu'à l'angle du bâtiment. Remonter ensuite un mur entre cet angle et le pilier du portail.
 - o Pour mémo, le pilier supportant le pilier droit est désolidarisé du pied à mi-hauteur. Il faut faire vérifier sa solidité par sécurité.
 - o Une rencontre est à prévoir sur les lieux avec les services CCPMG, Mr BORDIER et Mr URVOY pour modifications des propositions du projet
- Dans tous les cas le schéma définitif devra être soumis aux services sécurité routière pour acceptation.

3. Jeux Parc de la Mairie :

La réalisation est quasi terminée, l'ouverture est prévue autour du 20 novembre. (besoin de séchage des zones Bétons)

- Pour le jeu le plus près de la Médiathèque, prévoir une bordure bois ou béton pour séparer la zone jeu en gravillons du gazon afin de limiter l'éparpillement des gravillons sur ce gazon.
- Prévoir une liaison entre les zones de jeux par une allée en sable.
- Le positionnement des bancs sera à revoir. Face aux zones de jeux.

4. Panneaux de signalisation :

Pour la mise en place des panneaux de signalisation de circulation apaisée Zone 30 un budget de 12k€ HT est prévu.

- Un premier retour de devis pour le lotissement « Moulin à Vent » et zones de rencontres du « Centre Ville » est aux alentours de 7k€ HT. Nous attendons d'autres retours.
- La commission demande de réaliser un chiffrage aussi pour les lotissements « des Cèdres » et « du Maine »
- Pour le choix des coloris de laquage (liseret périphérique du panneau et arrière du panneau), la commission propose de garder les couleurs déjà en place c'est-à-dire :
 - o Vert pour le moulin à Vent
 - o Vert pour la place du Marché
 - o Gris pour l'esplanade des Grands Jardins

5. Visite Travaux de voirie à St Loup du Dorat :

- L'étude de l'aménagement Bd de la Providence proposait pour la circulation piéton ce qui a été réalisé à St Loup rue de la Mairie. Il s'agissait de se rendre compte du rendu.
- De l'avis général de la commission, le rendu n'est pas au RDV. L'estimation prévue pour ce type d'aménagement était d'environ 20€ HT le m2
- Il faut penser autre chose, les possibilités :
 - o Enrobé couleur
 - o Béton coloré ocre
 - o Bicouche ocre

CADRE DE VIE ET COMMUNICATION

Répartition des quartiers à réaliser pour la distribution

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Intersection entre la rue des Tilleuls et la rue des Lilas

Suite à la validation du schéma de circulation apaisée par le Conseil Municipal du 18 mai 2017, et suite aux travaux de voirie de la rue des Tilleuls, le Conseil Municipal décide de supprimer le stop au carrefour de la rue des Tilleuls et la rue des Lilas. En effet dans le cadre du schéma de circulation apaisée, cette zone sera limitée à 30 km/h.



Informations diverses :

M CHESNAIS s'interroge sur la voie de la Pierre qui est en partie communale et en partie communautaire vu le nombre de passages de véhicules concernant l'usine de méthanisation. M POULAIN répond qu'il a demandé à M BOIZARD qu'elle soit d'intérêt communautaire.

M CHESNAIS s'interroge sur les ouvrages d'art. Des vérifications annuelles sont-elles effectuées ?
M POULAIN répond qu'il va interroger le Directeur des Services Techniques.

Mme BRUNEAU informe qu'il manque de la signalétique depuis que la rue Tanquerel de la Panissay est en sens unique. Il faudrait mettre un panneau en venant de Grez et au croisement du Boulevard de la Providence « Toutes directions » et à l'intersection du Boulevard de la Providence et de l'avenue de Sablé un panneau direction Laval et Sablé.

Monsieur POULAIN informe le Conseil Municipal que le PLUI va être arrêté au prochain conseil communautaire du 10 décembre. Il présente les futures zones à urbaniser
C'est un dossier important pour l'avenir de notre territoire. Un certain nombre de corrections ont été transmises à la CCPMG.

Dates à retenir :

- Conseil d'école Fratellini 28 novembre 2019
- Sainte Barbe : 30 novembre 2019
- Marché de Noël APE : 30 novembre et 1^{er} décembre 2019

- Colis de Noël : 14 décembre 2019
- Spectacle enfant : 18 décembre 2019
- Vœux du Maire : 10 janvier 2020
- Elections municipales : 15 et 22 mars 2020



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 novembre 2019 POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR

Décision modificative n° 2 du budget de la commune

Suite à une erreur matérielle, il convient d'annuler la DM n° 2 du budget de la commune du 19 septembre 2019, et de la remplacer par celle présentée ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre et article	Libellé	Recettes	Dépenses
66111	intérêts		637,16
6419	remboursement sur rémunération	637,16	
Total de la décision modificative n° 01/2019		15 000,00	15 000,00
Total de la décision modificative n° 02/2019		637,16	637,16
Pour mémoire Budget Primitif 2019		3 409 904,75	3 409 904,75
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 425 541,91	3 425 541,91

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre et article	Libellé	Recettes	Dépenses
28188	autres immobilisations corporelles		128,00
1641	emprunt		5 357,14
165	caution		1 000,00
2313-132	construction aménagement mairie		-6 357,14
7811	reprise sur amortissement des immo	128,00	
Total de la décision modificative n° 01/2019		0,00	0,00
Total de la décision modificative n° 02/2019		128,00	128,00
Pour mémoire Budget Primitif 2019		4 718 575,86	4 718 575,86
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 718 703,86	4 718 703,86

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de valider cette décision modificative n°2 au budget de la Commune.

Décision modificative n° 4 du budget de la commune

Suite à des mouvements de personnel non prévus (maternité, arrêts maladie), et à leurs remplacements, il convient d'augmenter les dépenses de personnel qui sont compensées par une recette supplémentaire due aux remboursements de salaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre et article	Libellé	Recettes	Dépenses
6413	Personnel non titulaire		35 000,00
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	35 000,00	
Total de la décision modificative n° 01/2019		15 000,00	15 000,00
Total de la décision modificative n° 02/2019		637,16	637,16
Total de la décision modificative n° 03/2019		1 700,00	1 700,00
Total de la décision modificative n° 04/2019		35 000,00	35 000,00
Pour mémoire Budget Primitif 2019		3 409 904,75	3 409 904,75
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 462 241,91	3 462 241,91

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de valider cette décision modificative n°4 au budget de la Commune.

Séance close à 22h30.